



MAIRIE
de
REUTENBOURG
67440



 &  03 88 70 60 43

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

L'adjoint : M. VAUT Patrick.

Les conseillers : MMES NEFF Stéphanie et UMECKER Marie-Antoinette et MM. BURG Denis, MUCKENSTURM Stéphane, HUSSER Cédric, VIX Mathieu et WENDLING Lucien

Absents excusés : M. LEHMANN Claude ayant donné procuration à M. GEORGER Frédéric et M. WALTHER Christophe ayant donné procuration à M. VAUT Patrick

ORDRE DU JOUR :

- 2015-01. Désignation du secrétaire de séance
- 2015-02. Adoption du PV de la séance du 30 octobre 2014
- 2015-03. Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation du sol : convention avec le Département
- 2015-04 Reversement à l'AF du produit de la chasse
- 2015-05. Adoption du compte administratif 2014
- 2015-06. Affectation du résultat 2014
- 2015-07. Approbation du compte de gestion 2014
- 2015-08. Adoption du budget primitif 2015
- 2015-09. Demande de subvention
- 2015-10 Divers et communications

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point n° 2015-06 – Vote des taux.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

2015-01. Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer, HUSSER Cédric, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2015-02. Adoption du PV de la séance du 30 octobre 2014

Le procès – verbal de la séance du 30 octobre 2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2015-03.Instauraton des demandes d'autorisation d'utilisation du sol : convention avec le département

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 et R.423-16 ;
 Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 octobre 2004, modifié le 26 juillet 2007 et le 1^{er} juillet 2010 ;
 Vu le projet de convention proposé par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Général du Bas-Rhin ;

Entendu l'exposé du Maire qui indique que :

- dans les communes où le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune,
- le Conseil Municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat ;
- de passer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, en vue de l'instruction des demandes d'utilisation du sol relevant de la Commune
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin. La redevance est fixée à 2.00€ par habitant et par an, avec une stabilité garantie jusqu'au 31 décembre 2020 ; prise d'effet au 1^{er} avril 2015.
- de résilier la convention passée antérieurement avec l'Etat

Dit que :

- cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois

2015-04 Reversement à l'AF du produit de la chasse

Le Conseil Municipal décide de reverser, comme chaque année, le produit de la chasse à l'Association Foncière de Reutenbourg.

2015- 05 Adoption du Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les écritures effectuées durant l'exercice 2014 Conformément aux dispositions des articles L181-7 et L181-19 du Code des Communes, Monsieur VAUT Patrick, adjoint au Maire, soumet au vote le Compte Administratif 2014 qui constate que ce dernier est arrêté comme ci-après :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses de l'exercice	134 827,94 €
- Recettes de l'exercice	216 033,11 €
- Excédent 2014	81 205,17 €
- Excédent reporté 2013	3 803,03 €
- Excédent de fonctionnement de clôture	85 008,20 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses de l'exercice	132 663,60 €
- Recettes de l'exercice	433 446,85 €
- Excédent 2014	300 783,25 €

- Déficit 2013	214 209,36 €
- Excédent d'investissement de clôture	86 573,89 €

Décision du Conseil Municipal :

Le compte administratif 2014 de la commune de Reutenbourg est approuvée à l'unanimité; le vote intervenant hors la présence de Monsieur le Maire.

2015-06. Vote des taux

M. le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2014.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire de reconduire pour l'exercice 2014 les taux d'imposition appliqués en 2014, à savoir :

TAXE	TAUX 2014	PRODUIT ATTENDU 2015
- habitation	5,28	16 558 €
- foncière bât	2,67	5 928€
- foncière non bâti	10,49	2 118€
-CFE	6,52	2 608€

Total : 27 212 €

2015-07. Affectation du résultat 2014

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 selon annexe ci-jointe.

2015-08 Approbation du compte de gestion 2014

Soumis par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de la commune et du CCAS de l'exercice 2014 de la commune présentés par Madame Simone FISCHER, Receveur Municipal, dont les écritures concordent rigoureusement avec celles du compte administratif du même exercice.

2015-09 Adoption du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte, sans observation le Budget Primitif 2015 de la commune présenté par M. le Maire et qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

	Résultat de fonctionnement reporté	Propositions nouvelles	Votes	Total budget
Dépenses		272 914,00 €	272 914,00 €	272 914,00 €
Recettes	85 008,20 €	187 905,80 €	187 905,80 €	272 914,00 €

Section d'Investissement

	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Propositions nouvelles	Votes	Total budget
Dépenses		238 036,89 €	238 036,89 €	238 036,89 €
Recettes	86 573,89 €	151 463,00 €	151 463,00 €	238 036,89 €

2015-10 Demande de subventions

Après examen des diverses demandes réceptionnées, le conseil municipal décide le versement des subventions suivantes :

- Garde et Aide à Domicile : 70 €
- ARAHM : 75 €
- Voix et Route Romane : néant
- AFSEP : néant
- UNIAT : néant
- APF : néant
- Prévention Routière : néant
- AIDES : néant
- Ecole Alsacienne de chiens d'Aveugles : néant
- Fondation Protestante Sonnenhof : 75 €
- Association Regard : néant

- Collège Léonard de Vinci :

La commune est sollicitée par le collège Léonard de Vinci pour l'obtention d'une subvention devant participer au financement d'une classe de neige dans les Alpes destinée aux classes de 5^{ème}.
Le séjour aura lieu du 11 au 16 janvier 2014 et 1 élève de la commune est concerné.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de 5 € par jour, avec une limite de 7 jours, par enfant et par année scolaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015 article 6574.

Les parents ainsi que le Collège Léonard de Vinci seront avisés par la Mairie du versement de cette subvention.

2015-11 Divers et communications

2015-11.1. Remise de médaille

La Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports a proposé à M. le Maire de récompenser des personnes engagés depuis un certain temps dans des associations de Reutenbourg en leur attribuant une médaille. La médaille sera fourni par la fédération pour un montant de 18 € l'unité.

Le Maire soumet cette proposition aux conseillers et propose d'attribuer une médaille à une personne de chacune des 3 associations de Reutenbourg lors de la cérémonie du 14 juillet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 3 contres :

- *de récompenser une personne de chacune des 3 associations de Reutenbourg,*
- *autorise le maire à signer de toutes pièces relative à l'achat des 3 médailles*
-

2015-11.2 Location de la salle 2014

M. VAUT Patrick présente l'état des dépenses et des recettes de la salle pour 2014.

2015-11.3. Nettoyage de printemps

Un nettoyage de printemps sera organisé le 11 avril 2015, auquel les habitants de Reutenbourg pourront participer.

2015-11.4 Journée de travail

Une journée de travail aura lieu le 28 mars 2015.

2015-11.5. Fête Nationale

M. HUSSER Cédric propose de faire à nouveau appel à l'entreprise AMBIANCE LASER PASSION pour l'animation laser et musicale lors de la soirée du 14 juillet. Les Conseillers n'émettent pas d'objection à cette idée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.